

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 28 AOÛT 2024**

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix, tenue le mercredi 28 août 2024, à 19 h 15, au centre administratif de La Malbaie, à laquelle sont présents et forment quorum :

<b>PRÉSENCES</b>		Présent	Absent
<b>Membres parents d'un élève</b>			
	Lucie Dufour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Patricia Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Brigitte Lavoie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lucie Maltais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lynda Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Membres du personnel</b>			
	Jean-François Giroux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tristan Lussier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Membres de la communauté</b>			
	Sylvain Beaudry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sandra Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aurélie Savard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Andréanne Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Gestionnaires</b>			
	Simon Gagné, directeur général adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières et des technologies de l'information	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Michèle Moreau, secrétaire générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Martine Vallée, directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**OUVERTURE DE LA RÉUNION, CONSTATATION DU QUORUM ET DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

La présidente, madame Lucie Maltais, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Elle s'assure que l'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et que tous ont reçu la documentation.

Les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

Aucun conflit d'intérêts en lien avec les dossiers prévus à l'ordre du jour n'est soulevé.

**CA : 263-24**

**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Tristan Lussier et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2024 ET SUIVIS**

**CA : 264-24**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Aurélie Savard et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 25 juin 2024 tel que déposé.

Aucun sujet ne nécessite un suivi.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**CA : 265-24**

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTRE POUR L'ADOPTION D'UN  
BUDGET DÉFICITAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Éducation (MEQ) a reconnu que la situation financière précaire du Centre de services scolaire de Charlevoix (CSSDC) découle d'un financement inadéquat et non pas d'une gouvernance ou d'une administration déficiente;

**CONSIDÉRANT** que cette problématique d'équité dans le financement a été reconnue par le Vérificateur général du Québec dans son rapport sur le financement des commissions scolaires de novembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que des travaux sont toujours en cours au MEQ pour réviser certains aspects du modèle de financement des centres de services scolaires et régler la situation d'iniquité du modèle actuel;

**CONSIDÉRANT** que depuis l'année 2016-2017, le CSSDC obtient annuellement une autorisation ministérielle pour l'adoption d'un budget déficitaire, et ce, sans obligation de dépôt d'un plan de redressement;

**CONSIDÉRANT** que le ministre de l'Éducation peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser le CSSDC à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus ;

**CONSIDÉRANT** que le CSSDC prévoit adopter un budget pour l'exercice 2024-2025 dont les dépenses excèdent les revenus de 475 547 \$;

**CONSIDÉRANT** que le CSSDC ne dispose d'aucun surplus disponible pour appropriation;

**CONSIDÉRANT** la présentation du budget au comité de répartition des ressources le 12 août 2024, au comité de vérification le 15 août 2024 et au Conseil d'administration le 28 août 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** à l'unanimité qu'une demande soit déposée au ministre de l'Éducation pour autoriser le Centre de services scolaire de Charlevoix à adopter un budget qui dépasse la limite d'appropriation de l'excédent accumulé de 475 547 \$ pour l'année scolaire 2024-2025 et qu'une copie de la présente soit envoyée à la députée de Charlevoix-Côté-de-Beaupré, madame Kariane Bourassa.

**CA : 266-24**

**ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

**CONSIDÉRANT** que conformément à la *Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3)*, le Centre de services scolaire de Charlevoix doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 475 547 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'autorisation au ministre pour l'adoption d'un budget déficitaire sera déposée;

**CONSIDÉRANT** que le produit de la taxe scolaire au montant de 3 746 540 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 44 288 488 \$;
- Un nombre de 20 983 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- Le taux de 0,09152 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du cadre budgétaire interne 2024-2025 et du budget au conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de répartition des ressources;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de vérification;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lynda Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de :

- **ADOPTER** le cadre budgétaire interne 2024-2025 tel que déposé;
- **ADOPTER** le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 75 069 519 \$ et des dépenses de 75 545 066 \$ pour un résultat financier déficitaire de 475 547 \$, **sous réserve** de l'obtention de l'autorisation du ministre pour l'adoption d'un budget déficitaire;
- **TRANSMETTRE** copie de ce budget au ministre de l'Éducation.

**CA : 267-24**

**APPUI AU PROJET NAGER POUR SURVIVRE**

**CONSIDÉRANT** l'objectif du programme *Nager pour survivre* de la Société de sauvetage du Québec qui vise à prévenir la noyade;

**CONSIDÉRANT** l'importance qu'accorde le Centre de services scolaire de Charlevoix à la sécurité des enfants et à l'adoption de comportements sécuritaires dans et à proximité des piscines et plans d'eau;

**CONSIDÉRANT** que ce programme est déjà offert auprès de quelques groupes de 3<sup>e</sup> année et de 4<sup>e</sup> année du primaire au sein de nos écoles;

**CONSIDÉRANT** la volonté de l'organisation d'étendre ce programme auprès d'un plus grand nombre d'élèves;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de s'adjoindre des partenaires financiers afin de couvrir l'ensemble des dépenses associées au projet;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Lucie Dufour et **RÉSOLU** à la majorité, monsieur Jean-François Giroux s'étant abstenu de voter, de :

- **APPUYER** la volonté de l'organisation d'offrir le programme *Nager pour survivre* à davantage d'élèves;
- **DÉSIGNER** monsieur Jean-François Giroux, directeur de l'acte d'établissement des Marées montantes, pour déposer des demandes de financement et signer les documents relatifs à celles-ci.

CA : 268-24

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CONSIDÉRANT** le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* en vigueur depuis le 10 mars 2022;

**CONSIDÉRANT** que l'article 12 de ce règlement prévoit que : *Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire;*

**CONSIDÉRANT** les déclarations signées par les membres du conseil d'administration et transmises au Secrétariat général;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Andréanne Tremblay et **RÉSOLU** unanimement **DE PRENDRE ACTE** des déclarations signées par les membres du conseil d'administration conformément à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**PROCHAINE RENCONTRE**

Avant de conclure la séance, monsieur Sylvain Beaudry tient à féliciter le Centre de services scolaire de Charlevoix, et plus particulièrement l'équipe du Service des ressources humaines, qui a réussi à combler tous les postes pour le personnel enseignant, à temps pour la rentrée scolaire. Les autres membres du conseil d'administration joignent leur voix à celle de monsieur Beaudry.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

La prochaine séance ordinaire aura lieu le mercredi  
30 octobre 2024, à 19 h 15, au centre administratif de Baie-Saint-Paul.

CA : 269-24

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 45, **IL EST PROPOSÉ** par madame Sandra Fortin et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée, les points à l'ordre du jour ayant tous été traités.

---

Lucie Maltais, présidente

---

Michèle Moreau, secrétaire générale